

UNE LOI AMBITIEUSE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR PRÉPARER LA CONFÉRENCE SUR LE CLIMAT.

Par **Danielle AUROI**

- Députée écologiste du Puy-de-Dôme
- Présidente de la commission des Affaires européennes à l'Assemblée nationale



En septembre 2014, la commission des Affaires européennes que je préside à l'Assemblée a évalué le projet de loi sur la transition énergétique au travers d'un rapport pour observation. En effet, il m'a semblé essentiel de donner un éclairage européen à ce texte qui s'inscrit dans le double contexte de renouveau de la politique européenne de l'énergie et de préparation à l'échéance cruciale de la Conférence climatique de Paris en décembre 2015. Étape majeure vers un modèle plus durable en France, le projet de loi propose un certain nombre de mesures que je souhaite saluer, tout en pointant les enjeux qui ne sont pas encore vraiment pris en compte.

Après le nouvel examen par la commission spéciale de l'Assemblée, et malgré le désastreux passage par le Sénat, à l'écoute des conservatismes et des lobbies, les choix faits en première lecture ont été restaurés, notamment l'objectif de réduction drastique de la part du nucléaire dans le mix énergétique français. De même, a été prise en compte la préservation de la santé et de l'environnement, essentielle pour un nouveau modèle de développement, comme la garantie de transparence et d'information sur l'impact des énergies. Il est plus que temps de donner aux décideurs et aux consommateurs une vision plus juste des « coûts cachés » de la gestion et de la production actuelle de l'énergie, sur le plan environnemental, social et financier.

Je pense au charbon, soutenu financièrement par de nombreuses

banques françaises à l'étranger, et au nucléaire, dont la cherté et les risques ont toujours été sous-estimés. A ce propos, je regrette amèrement que le projet de loi ne renforce pas mieux la sécurité nucléaire. Comment ne pas tirer les leçons de Tchernobyl et de Fukushima et des dossiers français qui nous sont aujourd'hui révélés ? Qu'il s'agisse des centrales en fin de vie ou des projets d'EPR, la sagesse et la précaution doivent primer. Pourtant l'État traîne les pieds à fermer les centrales en fin de vie, et engage la responsabilité de la France en soutenant par exemple la vente de réacteurs EPR à Jaitapur, une zone sismique en Inde... Il reste du chemin à parcourir pour abandonner le dogme du tout nucléaire et s'engager résolument – et de manière stable – dans la promotion des énergies renouvelables !

Le texte propose aussi des mesures importantes pour une meilleure efficacité énergétique dans les logements. L'adoption des propositions de la Fondation Abbé Pierre sur les certificats d'économie d'énergie et l'idée d'un chèque énergie seront de très bons outils contre la précarité énergétique – à condition que le financement suive. L'économie circulaire, atout du recyclage, a été confortée, c'est un secteur porteur d'emploi et d'innovation.

Se dessinent enfin les contours d'une contribution climat-énergie. Sur ce sujet, tant au niveau national qu'europpéen, nous devons aller plus loin. La fiscalité carbone constitue en effet l'un des piliers de la future Union de l'énergie, indispensable à la poursuite de la construction européenne et à sa durabilité. Qu'il s'agisse de sécurité d'approvisionnement, de filières industrielles du renouvelable ou de réduction des gaz à effets de serre, nos destins sont liés, comme ils sont liés à une meilleure prise en compte des difficultés des pays en développement.

L'Europe et les États-membres, au premier chef la France, pays hôte de la COP21, doivent saisir l'opportunité historique de la conférence climat pour concrétiser leurs engagements de produire mieux, consommer moins, être plus solidaires et écarter l'épée de Damoclès du nucléaire. S'il retrouve son ambition de première lecture, le projet de loi sur la transition énergétique devrait nous aider à aller dans ce sens, le sens de l'avenir post-carbone. ●

« Comment ne pas tirer les leçons de Tchernobyl et de Fukushima ? Qu'il s'agisse des centrales en fin de vie ou des projets d'EPR, la sagesse et la précaution doivent primer. »

